



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absentes ou excusées : Mmes Nadia GRAMMONTIN, Maryse PAYBOU.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - AUTORISATION DONNEE AU
PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT DE TRANSFERT POUR LOT 1 : RISQUES
AUTOMOBILES**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 5 novembre 2021 pour une remise des offres le 8 décembre 2021.

Le 24 septembre 2021, les représentants de l'assemblée générale de la SMACL Assurance ont approuvé le rapprochement de la SMACL Assurances avec le groupe MAIF afin de créer une société d'assurance commune nommée SMACL Assurance SA.

Le 1^{er} janvier 2022, il a été procédé à la fusion entre la SMACL Assurances et le Groupement composé d'ALTIMA Assurances et ALTIMA Courtages, filiales du Groupe MAIF, titulaire du marché public de Souscription des contrats d'assurance de la communauté de communes de Lacq-Orthez – Lot 1 risques automobiles, afin de créer la SMACL Assurance SA.

La société SMACL Assurances transfère une partie de son portefeuille de contrats d'assurance au sein de l'entité SMACL Assurances SA. Cette opération conduit aux effets suivants :

- Transfert de SMACL Assurances à SMACL Assurances SA des droits et obligations des contrats cédés de son portefeuille de contrats d'assurance quelle qu'en soit la nature juridique ;
- Périmètre des garanties des contrats d'assurance couverts strictement identiques.

Ainsi, les droits et obligations résultant du marché confié au groupe MAIF, sont repris dans leur intégralité par la SMACL Assurances SA, depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le présent avenant a donc pour objet le transfert du marché précité du titulaire Groupement ALTIMA Assurances / ALTIMA Courtages à la société SMACL Assurances SA.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20221003-BECCLO_2022_291-DE

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant, le montant est inchangé par rapport au marché initial,

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

Patrice LAURENT

